

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**Premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'occupation d'un local commercial dans un secteur d'habitation uniquement situé au 4438, rue de la Roche, et ce, en dérogeant à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)***

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA22 25 0151 du 6 juin 2022, le premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'occupation d'un local commercial dans un secteur d'habitation uniquement situé au **4438, rue de la Roche**, et ce, en dérogeant à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes :

- Que l'espace compris entre l'allée d'accès et la limite latérale sud (sous l'escalier) soit aménagé avec des végétaux en pleine terre;
- Que le palier devant la porte soit fait de béton uniquement sans recouvrement;
- Fournir un détail des végétaux plantés en pleine terre;
- Que seuls les usages bureau et commerce de détail soient permis au rez-de-chaussée.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique le **mardi 21 juin 2022, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Le Plateau;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 7 juin 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx